

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

RETRAITE RESPONSABLES ASSOCIATIFS - (N° 2753)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS1

présenté par
M. Favennec, rapporteur

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article est devenu inutile du fait de l'adoption de l'amendement portant réécriture de l'article premier.